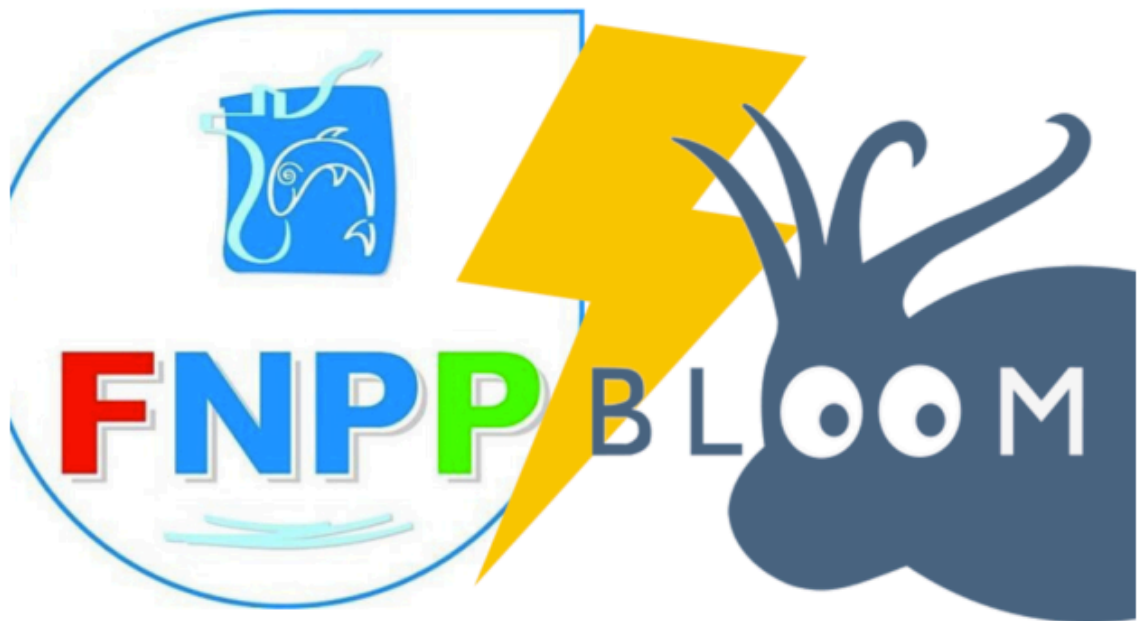


Thon rouge : Bloom s'attire les foudres des récréatifs

Lucas Vallois • Le 02/04/20



Le 11 mars dernier, [Bloom](#) a donné [son avis dans le cadre de la consultation publique](#) sur l'arrêté qui réglemente [la pêche du thon rouge](#) pour 2020. Dans ce dernier elle s'opposait à « l'octroi supplémentaire de quotas » pour les loisirs.

Une augmentation qu'elle juge injuste au regard d'une répartition « ô combien inéquitable » par rapport à la pêche artisanale méditerranéenne qui se partagerait que « les miettes ». De ce fait, Bloom se dit favorable à un renforcement de la réglementation de notre pratique.

La réponse de la FNPP

Dans la foulée, [la FNPP, représentée par son Président Jean Kiffer, s'est insurgée contre cet avis](#) qui, selon elle, serait de connivence avec la pêche professionnelle : « BLOOM, roule pour la pêche professionnelle, fut-elle, en l'occurrence, artisanale et méprise la pêche de loisir. Les pêcheurs plaisanciers sauront s'en souvenir... »

L'essai de clarification de Bloom

Et la foire d'empoigne ne s'arrête pas là. Bloom publie le 26 mars [un "essai" de clarification](#) dans lequel l'association se dit du côté des pêcheurs de loisir tout en soulignant le manque de contrôles de la pêche de loisir du [thon rouge](#) afin de lutter notamment contre le braconnage. Des mesures qui devraient, au contraire, être bien reçues par les clubs ajoute-t-elle.

En réponse à cette tentative de clarification, le président de la FNPP [a pointé du doigt un discours ambigu et une absence de dialogue entre les deux entités](#), qui a probablement mené, selon lui, à cette « prise de position aussi injuste qu'inacceptable ».